

# CIRCULAIRE D'INFORMATION AÉRONAUTIQUE 009/2026

## MISE EN ŒUVRE NATIONALE DES NOTAM DÉCLENCHEURS POUR LES MODIFICATIONS DE L'AIP AIRAC LE 14 MAI 2026

(Remplace l'AIC 001/2025)

### Introduction

Jusqu'à maintenant, les NOTAMs déclencheurs ont été utilisés pour informer les utilisateurs de l'espace aérien qu'un supplément de l'AIP a été publié.

Selon les normes et pratiques recommandées de l'OACI, lorsqu'on publie un supplément de l'AIP (AIP SUP) ou une modification de l'AIP AIRAC (AIRAC AIP AMDT), un NOTAM déclencheur doit être utilisé.

### But de la présente circulaire

La présente AIC explique comment les NOTAMs déclencheurs sont utilisés pour diffuser les AIRAC AIP AMDT au Canada et rappelle aux utilisateurs de l'espace aérien la façon dont ces NOTAMs sont utilisés pour diffuser les AIP SUP.

### Utilisation des NOTAMs déclencheurs pour les modifications de l'AIP AIRAC au Canada

Au Canada, les NOTAMs déclencheurs pour les AIRAC AIP AMDT sont diffusés selon un cycle de publication de 56 jours. Un NOTAM déclencheur est publié par région NOTAM 14 jours avant la date d'entrée en vigueur AIRAC et reste en place pendant 14 jours après cette date (voir la Figure 1). Le NOTAM déclencheur dresse la liste de toutes les publications canadiennes d'information aéronautique pertinentes (voir l'exemple). On trouve de l'information sur les régions NOTAM à l'article 3.1.3.4 de la partie GEN de l'AIP Canada.

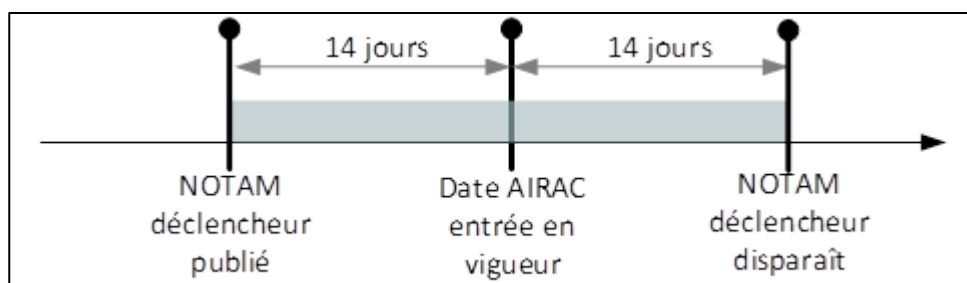


Figure 1. NOTAM déclencheurs pour les modifications de l'AIP AIRAC

**Exemple de NOTAM déclencheur pour une AIRAC AIP AMDT :**

(H1234/26 NOTAMN

Q) CZXX/QOATT/IV/BO/E/000/999/4310N07956W999

A) CZUL CZQM CZQX B) YYMMDDHHMM C) YYMMDDHHMM

E) TRIGGER NOTAM – PERM AIRAC AIP AMDT (AIRAC CANADA) ISSUES 02/2026 TO 10/2026 WEF 14 MAY 2026. AIP CANADA, CANADA FLT SUPPLEMENT (CFS), CANADA AIR PILOT (CAP), RESTRICTED CANADA AIR PILOT (RCAP), DESIGNATED AIRSPACE HANDBOOK (DAH), TERMINAL, LOW AND HIGH ENR CHARTS AMENDED.

FR:

NOTAM DECLENCHEUR – PERM AMDT D’AIP AIRAC (AIRAC CANADA) NUMEROS 02/2026 A 10/2026 WEF 14 MAI 2026. AIP CANADA, SUPPLEMENT DE VOL - CANADA (CFS), CANADA AIR PILOT (CAP), CANADA AIR PILOT RESTREINT (RCAP), MANUEL DES ESPACES AERIENS DESIGNES (DAH), CARTES DE REGION TERMINALE, ENR DE NIVEAU INFERIEUR ET SUPERIEUR SONT MODIFIES.

**Utilisation actuelle au Canada des suppléments de l’AIP et des NOTAMs****Travaux à un aéroport**

Les suppléments de l’AIP (AIP SUP) ne sont utilisés que pour favoriser la conscience situationnelle lorsque des travaux ont lieu à un aéroport ou que des fermetures ou des restrictions sont difficiles à décrire en mots seulement. Les administrations aéroportuaires disposent de modèles pour s’assurer que l’information est complète et présentée de manière standard.

Les suppléments de l’AIP illustrent les fermetures ou restrictions, tandis que les NOTAM expliquent à quel moment elles sont en vigueur aux fins de gestion dynamique de l’information.

Un supplément de l’AIP diffusé pour des travaux à un aéroport ne remplace pas la nécessité de diffuser un NOTAM.

**Espace aérien**

Lorsqu’un supplément de l’AIP est diffusé pour décrire un espace aérien à l’aide de multiples coordonnées, un NOTAM comprenant les mêmes coordonnées est aussi diffusé, ce qui permet aux systèmes en aval d’automatiser l’illustration des limites temporaires de cet espace aérien.

**Obstacles**

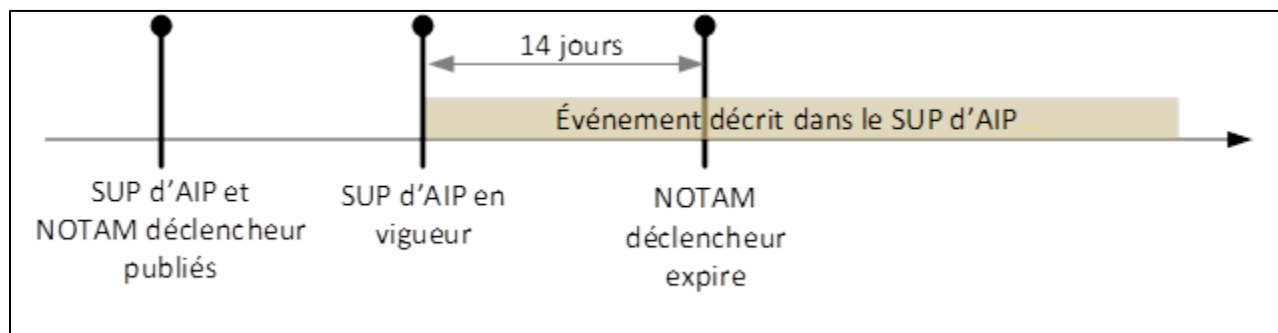
Lorsqu’il est prévu que des grues soient en place pour plus de 3 mois, l’information qui les concerne est publiée dans un supplément de l’AIP. Aucun NOTAM n’est prévu à moins que ces grues soient utilisées à un aéroport.

## Utilisation des NOTAM déclencheurs pour les AIP SUP au Canada

Les NOTAM déclencheurs sont utilisés pour informer les utilisateurs de l'espace aérien qu'un supplément de l'AIP a été publié. Ils ne remplacent pas tout autre NOTAM qui peut être requis en relation avec ce supplément de l'AIP et, à ce titre, ne contiennent que des renseignements de base.

La durée des NOTAM correspond aux pratiques internationales :

- Si le supplément de l'AIP est en vigueur pour plus de 14 jours, le NOTAM déclencheur ne sera en vigueur que pour 14 jours seulement à partir de la date d'entrée en vigueur.
- Si le supplément de l'AIP est en vigueur pour 14 jours ou moins, le NOTAM déclencheur ne sera publié que pendant la durée du supplément de l'AIP.



**Figure 2. NOTAM déclencheurs pour les AIP SUP**

Les parties prenantes de l'aviation se doivent de consulter les suppléments de l'AIP pendant la planification d'un vol puisqu'il pourrait ne pas y avoir de NOTAM déclencheur pour un supplément de l'AIP encore en vigueur.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

NAV CANADA  
Service à la clientèle  
151, rue Slater  
Ottawa (Ontario) K1P 5H3

Téléphone : 800-876-4693  
Courriel : [service@navcanada.ca](mailto:service@navcanada.ca)

Chris Bowden  
Directeur, Gestion de l'information aéronautique et Opérations aériennes